RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE

– HORIZON 2022-2025 –

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION **3**

1. RÉDUCTION DES GES – HORIZON 2022-2025 ..... **4**

CONCLUSION **9**

INTRODUCTION

Dans sa décision D-2021-140, la Régie de l'énergie (Régie) abolissait l'indice de qualité de service relatif aux réductions de gaz à effet de serre (GES) à compter de la Cause tarifaire 2022-2023 et demandait ce qui suit :

> « [407] ***À compter du prochain dossier tarifaire, la Régie demande à Énergir de déposer de l'information relative au budget des activités, projets et achats de GNR en vue de réduire les émissions de GES ainsi que les cibles de réductions prévues pour l'année de base, l'année témoin et les deux années subséquentes.*** »

Les sections qui suivent répondent à la demande de la Régie.

1. RÉDUCTION DES GES – HORIZON 2022-2025

Énergir, s.e.c. (Énergir) vise la réduction des émissions de GES découlant de ses activités par la mise en place de projets à caractère récurrent.

Énergir présentera les résultats relatifs aux réductions des émissions de GES ainsi que les coûts approximatifs associés à compter du Rapport annuel 2021-2022, comme demandé par la Régie au paragr. 408 de la décision D-2021-140.

Énergir sélectionne ses projets selon les principes directeurs suivants :

- Accélérer la croissance des efforts en **efficacité énergétique** de ses opérations « consommer moins, consommer mieux »;
- Intégrer davantage d'énergies renouvelables, comme le **gaz naturel renouvelable (GNR),** à sa consommation énergétique, là où c'est possible ;
- Évaluer les opportunités d'une **complémentarité avec l'électricité** pour ses opérations « la bonne énergie, à la bonne place »;
- Favoriser **l'innovation et les projets de démonstration** de la mise œuvre de ses valeurs de développement durable et de reconnaissance des facteurs ESG (environnement, social et gouvernance);
- Être viables économiquement.

Le tableau 1 présente les projets envisagés permettant de réduire les émissions de GES, les estimations de réduction des émissions de GES pour chacun des projets ainsi que les budgets prévus pour leur réalisation. Il est à noter que parmi les projets présentés, certains ne servent pas uniquement à la réduction des GES. Dans certains cas, des projets doivent se faire pour des raisons opérationnelles et les réductions en GES sont évaluées et présentées.

La majorité des projets énumérés ont un potentiel de réduction minimal de GES de 25 tCO_2 eq. Les projets présentés qui sont sous ce seuil font partie de projets qui s'échelonnent sur plusieurs années et qui dépasseront globalement ce seuil. Il s'agit du plan d'électrification des véhicules légers et du plan de remplacement des chaudières. À lui seul, le plan d'électrification des véhicules légers qui s'échelonnera jusqu'en 2030 permettra une réduction des GES de 4 000 tCO_2 eq si les délais de livraison des fournisseurs sont respectés. L'analyse des projets

des années 2023-2024 et 2024-2025 est en cours et davantage de précisions pourront être fournies lors des causes tarifaires suivantes.

Les coûts ici exposés sont des coûts d'acquisition d'actifs (CAPEX) et des coûts de main-d'œuvre (OPEX). Selon les projets, il est possible que seuls des coûts OPEX s'appliquent, par exemple comme pour l'amélioration de processus qui n'impliquent pas d'acquisition d'actifs.

Il est à noter que les réductions présentées dans les tableaux ci-dessous sont des estimations. Les réductions réelles pour chacune des années seront calculées à la fin de l'année financière et présentées dans le cadre du rapport annuel, comme demandé par la Régie dans la décision D-2021-140, paragr. 408. Aussi, les prévisions des deux années suivant l'année témoin seront plus précises dans les prochaines causes tarifaires.

Tableau 1

Projets 2021-2022 (année de base)

Projets 2021-2022	Estimation des réductions des émissions de GES *(tCO_2 eq)*	Budget prévu *($)*
Remplacement du compresseur d'évaporation – usine LSR	2 500	19 000 000
Diminution de la consommation du gaz de service par la fermeture du poste de livraison de Boisbriand	38	0
Optimisation de l'utilisation de trois chaudières à condensation au siège social	34	93 000
Projets d'amélioration des actifs - remplacement des chaudières (deux projets en 2021)	2	852 000
Total des réductions liées aux projets	**2 574**	-
Achat de GNR (équivalent consommation de huit bureaux d'affaires)	290	45 000 (surcoût)
Total des réductions estimées	**2 864**	-

Tableau 2

Projets 2022-2023 (année témoin)

Projets 2022-2023	Estimation des réductions des émissions de GES *(tCO_2 eq)*	Budget prévu *($)*
Développement et implantation d'un bilan de conduite personnalisé par utilisateur tenant en compte les principes d'écoconduite (diminution de la vitesse, conduite en douceur, anticipation, réduction du ralenti moteur inutile, etc.)	465	15 000
Réduction des déplacements domicile-travail en raison de la pandémie et de la mise en place du télétravail pour une majorité d'employés	À déterminer	0
Pompes électriques d'injection d'odorant aux postes d'embranchement de Saint-Basile et de Shefford	280	180 000
Modification de la méthode de localisation de nos infrastructures pour intégrer l'envoi de plans au demandeur	80	0
Modernisation de la chaufferie des ateliers Bercy	77	432 000
Thermopompage au siège social - remplacer le refroidisseur centrifuge et la tour d'eau par un nouveau refroidisseur eau-eau	66	250 000
Plan d'électrification des véhicules légers – véhicules prévus en 2022-2023	130	70 500
Projets d'amélioration des actifs - remplacement des chaudières (cinq projets en 2022)	35	2 800 000
Total des réductions liées aux projets	**1 133**	-
Achat de GNR supplémentaire prévu	600	n.d
Total des réductions estimées	**1 733**	-

Tableau 3

Projets 2023-2024

Projets 2023-2024	Estimation des réductions des émissions de GES *(tCO_2 eq)*	Budget prévu *($)*
Remplacement d'une des trois chaudières à condensation du siège social par une chaudière électrique (projet de bi-énergie)	212	n.d
Plan d'électrification des véhicules légers – véhicules prévus en 2023-2024	180	340 000
Remplacement unité d'apport air dans les ateliers ER-STR	90	130 000
Projets d'amélioration des actifs - remplacement des chaudières (trois projets en 2023)	30	2 100 000
Remplacement des regazéificateurs (deux en 2023)	25	10 000 000
Total des réductions liées aux projets	**537**	-
Achat de GNR supplémentaire prévu	900	n.d
Total des réductions estimées	**1 437**	-

Tableau 4

Projets 2024-2025
(partiel, liste de projets en cours de définition)

Projets 2024-2025	Estimation des réductions des émissions de GES *(tCO_2 eq)*	Budget prévu *($)*
Remplacement des regazéificateurs (deux en 2024 ou 2025)	25	10 000 000
Plan d'électrification des véhicules légers – véhicules prévus en 2024-2025	275	n.d
Total des réductions liées aux projets 2024-2025	**300**	-
Achat de GNR supplémentaire prévu	2 000	n.d
Total des réductions estimées	**2 300**	-

Tableau 5
Sommaire des prévisions de réduction 2021-2025

Réductions / année	Estimation des réductions des émissions de GES *(tCO_2 eq)*
Projets et GNR 2021-2022	2 864
Projets et GNR 2022-2023	1 733
Projets et GNR 2023-2024	1 437
Projets et GNR 2024-2025	2 300
Total des réductions estimées	**8 334**

Les projets présentés dans le tableau 5 permettent d'anticiper une réduction des émissions de GES de plus de 8 300 tCO_2 eq sur les quatre années. Ces projets, additionnés aux projets déjà réalisés depuis 1990, permettraient une réduction de près de 23 000 tCO_2 eq, soit une réduction d'environ 35 % si le niveau d'émissions actuel d'Énergir se maintenait.

En 2022, Énergir a fait l'acquisition de 150 000 m^3 de GNR, ce qui équivaut à une réduction des émissions de GES de 290 tonnes de GNR pour compenser la consommation de huit bureaux d'affaires qui seront plus verts et s'inscrit dans sa cible de 2050 de carboneutralité de ses opérations pour la consommation de janvier à septembre 2022. Le surcoût de GNR pour l'année 2021-2022 sera d'environ 45 000 $ par rapport au prix du gaz naturel d'origine fossile.

Le suivi actuel sera déposé lors de chaque cause tarifaire. L'information relative aux projets réalisés sera présentée dans le cadre du rapport annuel. Énergir est attentive à ses principales sources d'émissions afin d'agir dès maintenant sur leurs impacts et sur le potentiel de réduction des GES à la source.

CONCLUSION

Énergir maintient un effort soutenu dans l'identification et la mise en place de projets permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre de ses activités. La mise en place du comité stratégique de réduction des GES porte fruit et aide grandement à l'identification et la priorisation de projets potentiels.

Des projets seront à l'étude chaque année afin d'évaluer leur faisabilité et leur potentiel de réduction d'émissions de GES. De nouveaux projets seront ainsi identifiés et mis en œuvre au courant des prochaines années.

En 2020, Énergir se trouvait à 20,9 % de la cible de réduction de 37,5 % de GES pour ses opérations. Énergir est consciente du travail à faire pour aller chercher environ 3 300 des 11 600 tonnes de réduction d'ici 2030. Les cibles ambitieuses combinées à ses efforts permettent à Énergir d'être confiante d'y arriver.

Énergir demande à la Régie de prendre acte du présent suivi.